



SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

ADOPTION DU BUDGET **ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Brigitte Garceau, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tiendra une séance extraordinaire le 15 décembre 2022 à 19h00, à la salle du Conseil municipal sise au 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023 – 2024 – 2025. Il y aura une période de questions durant cette session.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 6^{ième} jour du mois de décembre 2022.

Brigitte Garceau,
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Brigitte Garceau, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, le 6 décembre 2022 entre 15 h 00 et 17 h 00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2022.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière